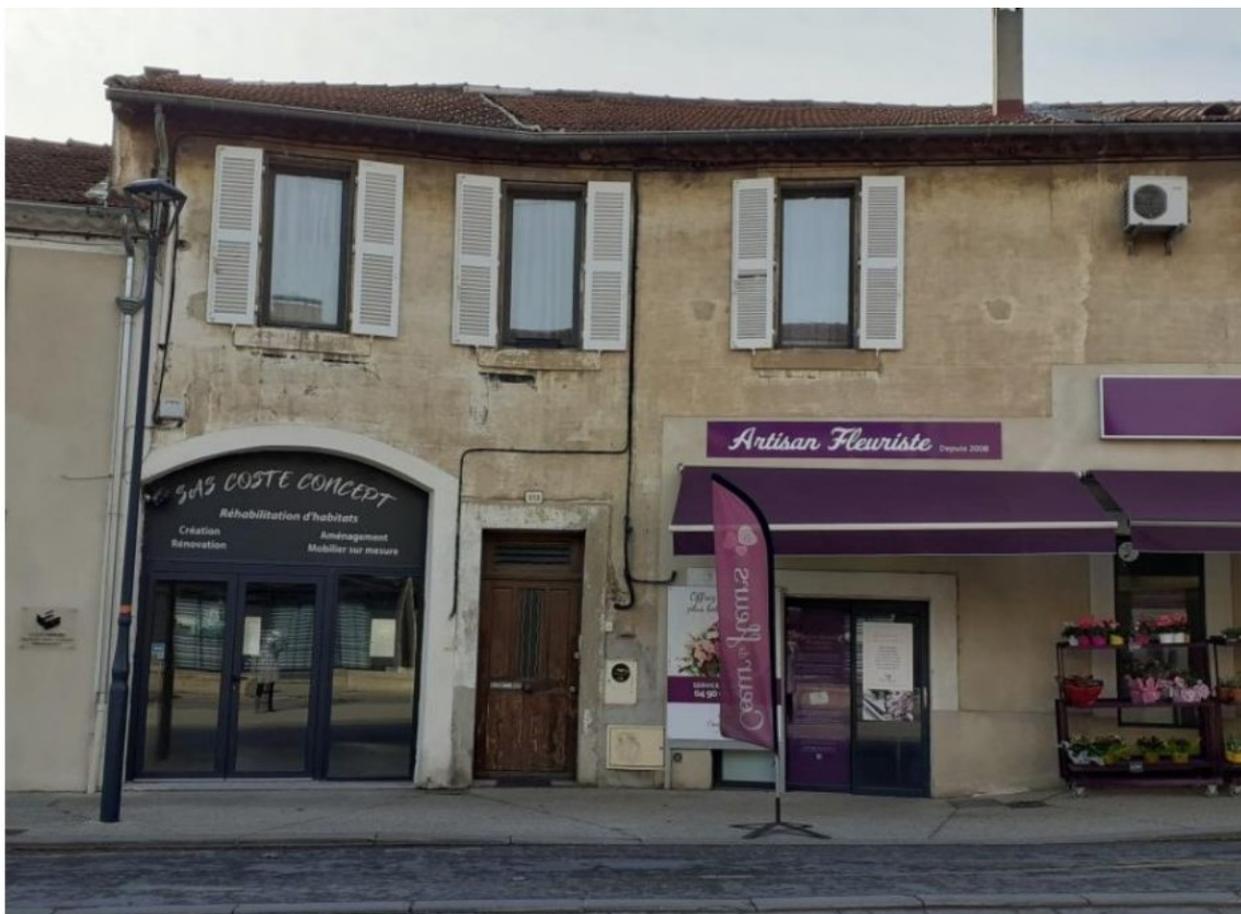


Ecrit par Echo du Mardi le 30 novembre 2021

APPARTEMENT à APT



Attestation de parution sur [echodumardi.com](https://www.echodumardi.com)



Écrit par Echo du Mardi le 30 novembre 2021

Date de téléchargement de justificatif : 15 janvier 2025

Département : Vaucluse

Cette annonce paraîtra le 30 novembre 2021 sous réserves d'incidents

Adjugé à 72 000,00 €

Type de bien : Appartement

Mise à prix : 42 000 €

Localisation : APT

Surface : 84.30 m²

Date d'adjudication : 20/01/2022 à 14h

Avocat poursuivant : [Me Véronique MARCEL](#)

**243 bd Albin Durand
84200 CARPENTRAS**



**04.84.51.00.00
carpentras@pyxis-avocats.fr
www.pyxis-avocats.fr**

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES AU PLUS OFFRANT

Sur la commune de APT (84400), 513 Avenue Victor Hugo, lot 7 et 8

Un appartement au 1er étage

Figurant au cadastre : Section AN n° 199 d'une contenance de 5a02ca.

Mise à prix : 42 000,00 € (quarante-deux mille euros)

Ecrit par Echo du Mardi le 30 novembre 2021



VISITE : LE VENDREDI 07 janvier 2022 DE 11H A 12H SUR PLACE, effectuée par la SCP BONNAUD VALENTINI huissier de justice à AVIGNON.

L'ADJUDICATION aura lieu le JEUDI 20 JANVIER 2022 à 14H au Palais de Justice d'Avignon (84000), 2 Bd Limbert, à l'audience des saisies immobilières du Juge de l'exécution.

DESCRIPTION :

Un appartement de 84.30 m² comprenant une entrée de 7.8m² et pièce de rangement de 5.2 m² en RDC et au 1er étage un séjour/salle à manger de 31.4 m², cuisine de 6.6 m², chambre 1 de 11.5 m², chambre 2 de 12.8m² et salle de bain de 7.5m²

Les enchères ne peuvent être reçues qu'avec le concours d'un Avocat inscrit au Barreau d'AVIGNON, muni d'un chèque de banque ou d'une caution bancaire irrévocable de 10 % du montant de la mise à prix avec un minimum de 3 000 € à l'ordre du Bâtonnier de l'Ordre des Avocats.

Occupation : le bien est occupé par les propriétaires.

Conditions de la vente : le cahier des conditions de vente a été déposé au Greffe où tout prétendant peut en prendre connaissance, ainsi qu'au Cabinet de l'avocat poursuivant.

Les frais engagés pour parvenir à la vente et ceux d'adjudication sont payables en sus du prix par l'adjudicataire dans les délais prévus au cahier des conditions de vente.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS S'ADRESSER A :

- Maître Véronique MARCEL, Membre de la [SELARL PYXIS AVOCATS](#), Avocat poursuivant la vente, 27 Bd Denis Soulier à Avignon Tél : 04.84.51.00.00 **qui, le cas échéant, peut être chargé d'enchérir.**
- Au Greffe du Juge de l'Exécution près le Tribunal Judiciaire d'AVIGNON où le cahier des conditions de vente a été déposé.
- Auprès d'un avocat inscrit au barreau de Avignon.

Fait et rédigé à Avignon,

Le 21.10.2021

Véronique MARCEL

3952501

Publié le 30/11/2021

Documents :

[Avis sommaire](#)

[Cahier des conditions de vente](#)



Ecrit par Echo du Mardi le 30 novembre 2021

[Procès-verbal descriptif](#)